



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 de la Ville de Lavaltrie, sera déposé au conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 à 19h30, à huis clos, par voie de visioconférence et ce, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 24 avril 2020

---

Madeleine Barbeau, OMA  
Greffière